



Invitation à participer à la septième session de la Commission des mesures phytosanitaires

Rome (Italie), 19 - 23 mars 2012

Prière de répondre le 20 janvier 2012 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur de se référer à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et d'adresser une invitation à assister à la septième session de la Commission des mesures phytosanitaires, qui aura lieu au Siège de la FAO, à Rome, du 19 au 23 mars 2012.

La session est convoquée en vertu de l'article XI de la Convention internationale pour la protection des végétaux (1997) et est ouverte à toutes les Parties contractantes à la Convention.

Les travaux se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. Les documents de travail seront mis en ligne sur le Portail phytosanitaire international, à l'adresse suivante: www.ippc.int. Dans le cadre de la célébration du soixantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la CIPV, un colloque sera organisé le jeudi 22 mars 2012, dont les détails seront également mis en ligne sur le Portail phytosanitaire international.

Le Directeur général souhaiterait être informé le 20 janvier 2012 au plus tard de la liste des représentants désignés pour assister à la septième session de la Commission. Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur le site web des représentants permanents de la FAO, à l'adresse <http://permreps.fao.org>, qui est accessible au moyen d'un mot de passe. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées du site web. Pour s'inscrire en ligne, les participants devront télécharger vers le site web une photographie d'identité numérique récente au format passeport.

Les pouvoirs des représentants, ainsi que les noms des représentants suppléants et des conseillers, doivent être communiqués au Secrétariat de la CIPV:

Secrétariat de la CIPV
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGPM)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Tél: (+39 06) 5705 4812
Télécopie: (+39 06) 5705 4819
Adresse électronique: IPPC@fao.org

Les pouvoirs doivent être conférés par le chef d'État ou de gouvernement, le ministre des affaires étrangères ou le ministre de l'agriculture ou, dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, par l'autorité compétente. Un modèle de pouvoirs émis par un ministre des affaires étrangères est joint à titre d'information. Si les pouvoirs sont transmis sous forme de copie ou de télécopie, l'original devra être présenté au moment de l'inscription.

Les participants ayant besoin d'un visa doivent se le procurer auprès du consulat d'Italie ou de la mission diplomatique compétente dans leur pays, avant leur départ pour Rome. Les demandes de visa doivent être présentées bien avant le départ, la délivrance d'un visa italien pouvant nécessiter jusqu'à trois semaines. Seuls les participants venant d'un pays où il n'y a ni consulat d'Italie, ni autre mission diplomatique compétente, pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition de communiquer au Secrétariat de la réunion leurs nom, prénoms, date de naissance, nationalité, date de délivrance et d'expiration et numéro du passeport, numéro de vol, date et heure d'arrivée et itinéraire complet de voyage, lequel ne doit pas comprendre d'autre pays de l'espace Schengen. Ces informations doivent parvenir à la FAO trois semaines au moins avant l'arrivée des participants, afin de permettre à la Sous-Division du protocole de demander qu'un visa leur soit délivré à l'aéroport de Rome. Les participants qui ne se conformeront pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.